



**Bureau communautaire**  
**04 février 2021**  
**Salle Edgar Faure – 18h**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19  
Date de la convocation : 29 janvier 2021

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

**Excusé :** J.P Lefèvre.

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB06/21

#### **Objet**

Adhésion de la CAGD au groupement d'achat d'électricité mis en œuvre par l'UGAP (vague 3)

**Date d'affichage :** 12 février 2021

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole participe aux achats groupés d'énergie de l'UGAP pour ses sites.

Le dispositif d'achat d'électricité proposé par l'UGAP est sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 (3 ans). Actuellement la Collectivité a fait le choix d'opter pour une fourniture d'énergie renouvelable à hauteur de 50 %.

Le marché actuel 2019-2021 arrivant à échéance le 31 décembre 2021, l'UGAP relance une phase d'embarquement pour le renouveler. Le portail de l'UGAP est ouvert pour la phase de recensement des besoins jusqu'à mi-mars 2021.

Pour la Collectivité, l'intérêt de rejoindre le dispositif de l'UGAP réside notamment dans :

- la performance économique : massification sur la France entière,
- la sécurité technique et juridique : cahier des charges élaboré en toutes connaissances des marchés de l'énergie.

Le marché sera exécuté par le bénéficiaire lui-même (signataire de la convention type avec l'UGAP).

La convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité et le tableur de choix des critères de qualité environnementale sont joints à la présente décision.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à choisir le niveau EV de qualité environnementale de l'électricité et le taux de 50 % d'énergie renouvelable pour tous les sites,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente décision,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les marchés y afférents.

Fait à Dole,  
Le 04 février 2021,  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
039-20010650-20210204-DB0621-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2021  
Date de réception préfecture : 10/02/2021